



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-42983>

Département(s) de publication : 06

Annonce n° 25-42983

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-31495

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Mandelieu la Napoule (06)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21060079700182

Ville : Mandelieu-La Napoule

Code postal : 06212

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Ville de Mandelieu-La Napoule

Département(s) de publication : 06

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : FORMATION DU PERSONNEL VILLE ET CCAS DE MANDELIEU-LA NAPOULE

Code CPV principal - Descripteur principal : 80530000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation porte sur des prestations de formation du personnel de la ville de Mandelieu-La Napoule et de son Centre Communal d'Action Sociale dans les domaines directement liés à leurs activités et dans les métiers supports de ces activités. Les prestations sont réparties en 5 lots : - Lot 1 Habilitation électrique - Lot 2 Autorisation de conduite et autorisation d'intervention à proximité des réseaux - Lot 3 Prévention et secours civiques de niveau 1 / Premier secours en équipe de niveau 1 et 2 - Lot 4 Service de sécurité incendie et d'assistance à la personne - Lot 5 Sécurité au travail des agents Il s'agit d'un accord-cadre qui s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes, conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique, constitué entre la commune de Mandelieu-La-Napoule et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Mandelieu-La-Napoule. Le coordonnateur du groupement de commandes est la ville de Mandelieu-La-Napoule. Il a en charge la passation, la signature, la notification et l'exécution de l'accord-cadre. La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique. En effet, la nature des services objet du marché relève de la liste des

services sociaux et autres services spécifiques, en application du 3° de l'article R.2123-1 et de l'article R. 2131-14 du Code de la commande publique, permettant quelle que soit la valeur estimée du besoin de recourir à une procédure adaptée. L'accord-cadre prend effet à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, éventuellement reconductible 3 fois. La date prévisionnelle de démarrage des prestations est fixée au 15 septembre 2025.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au règlement de consultation

Section 4 - Informations rectificatives

- Section 3 Procédure Conditions de participation : Capacités techniques et professionnelles : Au lieu de lire -Pour le lot n°1 : Habilitation électrique : Agrément par le ministère du Travail en tant qu'organisme de formation en cours de validité ou l'attestation permettant de démontrer que la demande d'agrément est en cours. Dans ce dernier cas, le candidat devra la fournir au plus tard avant l'attribution du marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué. Il convient de supprimer l'agrément demandé pour le lot 1. Par conséquent, il faut lire : -Pour le lot n°3 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / Premier Secours en Equipe de niveau 1 et 2 Agrément en cas d'association par la Sécurité civile ou habilitation en cas d'organismes de formation en cours de validité ou l'attestation permettant de démontrer que la demande d'agrément ou d'habilitation est en cours. Dans ce dernier cas, le candidat devra la fournir au plus tard avant l'attribution du marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué. - Pour le lot n°4 : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à la Personne Agrément préfectoral initial du centre de formation et son renouvellement, le cas échéant. Dans le cas où la demande d'agrément est en cours, le candidat fournira une attestation permettant de le prouver. Par ailleurs, il devra fournir l'agrément au plus tard avant l'attribution du marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué. -Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années qui pourront indiquer le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- Section 3 : Procédure Conditions de participation : Date et heure limite de réception des plis : Au lieu de lire Mardi 22 avril 2025 - 16:00 Lire : Mardi 6 mai 2025 - 16:00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/04/2025